Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

LYCEE GEORGES CLEMENCEAU

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 20/01/2021

Présidence de : Mme LE BOLLOCH Sylvie

Quorum : 15

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
I. Approbation du PV du CA du 04/02/2021					
II. Compte financier 2020					
III. Questions financières diverses					
IV. Informations et questions diverses					

Signatures

Le Président
Mme LE BOLLOCH Sylvie

LYCEE G. CLEMENCEAU ★ LA PROVISERIE ★ MONTPELLIER

Le Secrétaire
M. PAILHES Fabien,

représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

EMARGEMENT

Séance du : 29 avril 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	**LE BOLLOCH Sylvie**	X						
	Adjoint	**ANGLADE Manuel**	X						
	Gestionnaire	**BOUMEDIEN Zineb**	X						
	CPE	**PIOVI Patricia**	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	**BOURGI Hussein**	X			**MEUNIER Marie**			
		DUPRAZ Christian		X					
	Groupement de commune	**PATERNOT Bruno**			X	**GIMENEZ Clara**			
	Commune siège	**BOURDIN Christophe**			X	**SULTAN Charles**	X		
Personnalité qualifiée		**GODE Maurice**			X				
Total 6									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	**ORIARD Brice**			X	**JAMONNEAU Isabelle**			
		BROUSSE Sophie	X			**CANAVATE Christine**			
		HERMET David		X		**KHMISSI Hatmane**			
		BUTARD Frédérique	X			**SALVAING Emmanuelle**			
		MANCET Isabelle	X			**MARIE-JEANNE Patrice**			
		PAILHES Fabien	X			**DAVID Ulysse**			
		BOUSQUET Jean-Luc	X			**MARKAKIDIS Dimitrios**			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	**SANCHEZ Patrick**	X						
		SABIANI François	X						
		CARBONNEL Lydie		X					
Total 7									

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	ABOUBEKER Btissam			X	RAMIREZ Djamila	
		KHIARI Yamina	X			QUIN Daniel PROTHON	
		TOHFA Aline BENAT		X		Marie-Madeleine	
		RASSAT Delphine			X	VANCOILLE Martial	X
		GOMEZ Vincent	X			DELAGRAN GE Audrey	
	Elèves	GUICHARD Tom	X			BONNET Cédric	
		HARDY Erwan		X		TUFFAL Guilhem	
		FONTAINE Julien		X		CLAINE Gabrielle	
		TEJOU Khylyan		X		BOUKHIZZO U Marouane	
		LOLLIA Mathéo		X		DESFRENE Thomas	

Total 4

OUVERTURE DU CA

Le secrétariat de séance est assuré par M. PAILHES Fabien, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h.
Mme STRZEPECK, Agent Comptable, est présente à ce conseil d'administration.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du CA.

I. APPROBATION DU PV DU CA DU 04/02/2021

Le procès-verbal du CA du 04/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

II. COMPTE FINANCIER 2020

Mme STRZEPECK, Agent Comptable, et Mme BOUMEDIEN, Adjointe-Gestionnaire, présentent l'exercice financier de l'année 2020.

Mme LE BOLLOCH, Proviseure, explique que les recettes du service de restauration sont moins élevées que les années précédentes du fait du confinement.

Un représentant des parents d'élèves s'étonne du faible nombre de bénéficiaires des aides du Fonds Social (pouvant porter sur la restauration, sur les voyages ou sur les dépenses diverses telles que les fournitures scolaires, les abonnements de transports en commun...). Mme la Proviseure répond qu'il y a très peu de demandes de familles et ce, malgré le fait de leur faire connaître systématiquement cette

possibilité. De fait, toutes les demandes de fonds social ont été acceptées. Les représentants de parents d'élèves FCPE souhaitent que l'association soit associée à la communication de l'établissement afin de mieux relayer ces informations auprès des familles, le nombre de bénéficiaires du fonds social apparaissant faible au regard du nombre d'élèves boursiers.

M. BOURGI, représentant de la Région Occitanie, fait remarquer que ce phénomène se remarque dans plusieurs établissements de Montpellier, et s'associe à la demande des représentants de parents d'élèves afin que ces informations soient relayées auprès des parents d'élèves par leurs pairs, de façon renouvelée au cours de l'année scolaire, afin que toutes les familles en ayant la nécessité puisse faire appel à ce dispositif d'aide financière.

Mme LE BOLLOCH ajoute que la lourde composition des dossiers de demande peut être un frein pour certaines familles et qu'il serait sans doute judicieux d'alléger ces dossiers.

M. GUICHARD, représentant des élèves, précise que le Comité de Vie Lycéenne (CVL) pourrait également être associé à cette communication.

Mme LE BOLLOCH remercie la Région Occitanie pour son soutien dans l'aménagement qui a été fait des espaces ainsi que pour leur entretien, et conclut ce point sur la satisfaction de cette situation financière saine pour le lycée.

Le résultat du compte financier 2020 et la ventilation des services généraux sont approuvés à l'unanimité.

III. QUESTIONS FINANCIERES DIVERSES

Un don de 1 400 € est réalisé par le Goethe Institut (organisme international de promotion des langue et culture allemandes) au lycée afin de permettre l'achat de documentation.

Ce don est approuvé à l'unanimité par les membres du CA.

IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Concernant le protocole sanitaire, M. ANGLADE, Proviseur-Adjoint, souligne le problème que posait jusqu'à présent le fait que les établissements d'enseignement privé n'étaient pas dans l'obligation de respecter la demi-jauge. C'est maintenant le cas, ce qui permet une plus grande cohérence auprès des parents d'élèves.
M. PAILHES, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement, insiste sur les inégalités que cela a pu créer, notamment sur la préparation des élèves au Grand Oral et sur les critères sur lesquels seront évalués l'ensemble des élèves, indistinctement issus des enseignements public ou privé.

2) Concernant l'implantation de la ligne de tramway n°5, Mme LE BOLLOCH sollicite M. BOURGI, représentant de la Région, et M. SULTAN, représentant de la Ville de Montpellier. Elle s'inquiète de la sécurité des élèves, à la fois au sujet de l'accès des secours à l'intérieur de l'établissement, et de la fréquentation de cet arrêt directement accolé à la façade du bâtiment. Elle évoque également l'impossibilité d'accès au parking situé devant l'établissement.
M. PAILHES insiste sur l'incohérence, d'un point de vue patrimonial, d'implanter un arrêt de tramway contre la façade du plus ancien lycée de jeunes filles de France.
M. HERMET, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement, demande pourquoi ne pas mettre le tracé de la ligne sur une seule voie.

M. SULTAN déclare avoir bien noté ces différents points et transmettre l'information à qui de droit. Il est remercié par Mme LE BOLLOCH qui indique avoir reçu peu de réponses aux sollicitations précédemment transmises par l'établissement, et ce malgré les visites de la TAM, de la Métropole et de la Région sur place.
M. BOURGI ajoute qu'il estime cette demande légitime, à laquelle il faut également ajouter la gêne, sonore notamment, induite par les travaux et le bruit engendré par le fonctionnement de la ligne.
M. ANGLADE précise que suite aux travaux, le trottoir sera sensiblement réduit devant l'établissement.
M. GUICHARD indique que cet espace est largement fréquenté par les élèves de l'établissement, notamment aux horaires de récréation et de sortie des classes. Mme LE BOLLOCH ajoute qu'il a été proposé de créer une entrée supplémentaire, mais que les possibilités pour cette nouvelle ouverture donnent toutes sur des rues étroites, aux trottoirs étroits, ce qui s'avère dangereux pour l'entrée et la sortie des élèves.
Mme BUTARD, représentante des personnels d'éducation et d'enseignement, ajoute qu'initialement, le projet d'implantation ne prévoyait pas d'arrêt de tramway devant l'établissement. M. BOURGI confirme que cet arrêt était prévu plus haut sur l'avenue Clemenceau (au niveau du croisement avec l'avenue Berthelot).
Mme KHIARI, représentante des parents d'élèves, fait remarquer qu'il existe déjà des arrêts de bus, dont un à cet endroit, qui pourraient devenir des arrêts mixtes (tramway + bus).
Mme LE BOLLOCH remercie à nouveau M. BOURGI et M. SULTAN pour la transmission des ces remarques.

CLOTURE DU CA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 17h.

académie Montpellier

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège-Lycée Georges Clemenceau Montpellier

COMPTE FINANCIER 2020

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

EFFECTIF ELEVES

2017/2018 : 1241 élèves environ 350 demi pensionnaires
2018/2019 : 1145 élèves environ 450 demi pensionnaires
2019/2020 : 1109 élèves environ 550 demi pensionnaires

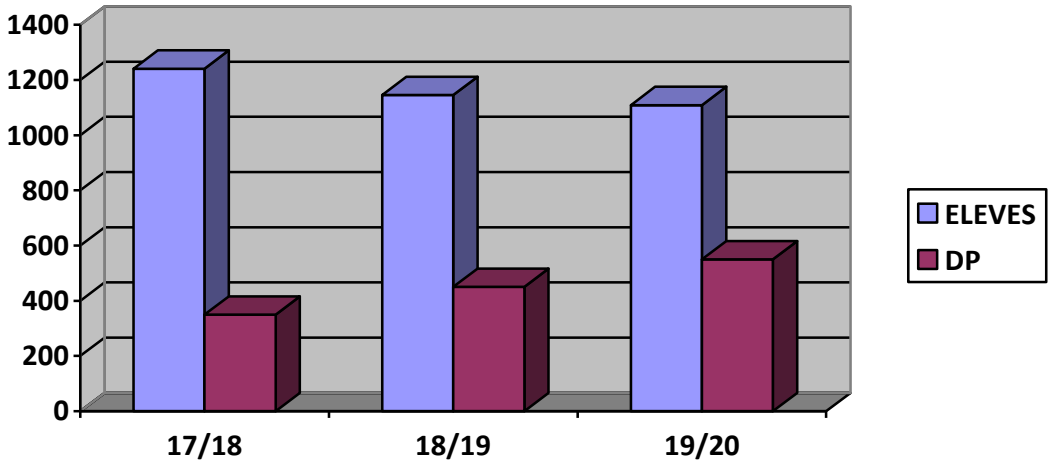

En Novembre 2019, le budget 2020 (document prévisionnel) a été adopté par le Conseil d'Administration. Durant toute l'année 2020, des D.B.M (décisions budgétaires modificatives) ont été intégrées au budget, elles sont venues modifier le montant total des ouvertures de crédits et des prévisions de recettes des services.

L'exécution du budget 2020 a été bousculée par la crise sanitaire. Certaines dépenses et recettes n'ont pas pu se réaliser alors que de nouvelles dépenses ont dû se faire pour assurer la sécurité sanitaire.
Au 31/12/2020, les comptes sont clôturés (compte financier 2020).

ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION

***Personnel administratif**:*

Un poste d'attachée d'administration de l'état est occupé par la gestionnaire.

Un poste de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est occupé par le gestionnaire adjoint.

Deux postes d'adjoints administratifs sont occupés par deux secrétaires d'intendance.

La cité scolaire fait partie de l'agence comptable du lycée jean Monnet à Montpellier.

***Personnel technique**:*

21 agents régionaux des lycées (dont un responsable de la cuisine et un responsable du service général).

DEPENSES

SERVICE AP – ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

Budget initial :	169 793 €
Crédits ouverts	176 451.21 €
Charges nettes au 31.12.2020 :	**101 020.68 €**

Principales augmentations du budget :

- 10 000 € prévisionnels en Taxe d'apprentissage et 15 711 euros perçus
- 1 956 € de Prélèvement sur fonds de réserve (portique CDI)

1. DEPENSES DISCIPLINAIRES :

Les dépenses disciplinaires regroupent les achats et les interventions extérieures liés aux disciplines et au CDI.

Une vigilance accrue est de rigueur pour tous les achats : abonnements réduits, fournitures d'enseignement limitées.

Le montant total des dépenses dites disciplinaires s'élève à 34 671.31€

2. VOYAGES ET SORTIES

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Voyage en Italie pour un montant de 15 545.22 €
- Frais d'annulation du voyage aux USA pour un montant de 933 €
- Sortie « Freiburg » pour un montant de 340,50€ (bus et sortie maison carrée Nîmes)
- Sorties scolaires 1 992.61 €

3. LOGISTIQUE :

Matériel/mobilier :

- 1 956 € pour le portique CDI

Reprographie :

- 1 829 € pour les droits de reprographie
- 13 197.59 € (papiers, frais de photocopieurs pour la pédagogie)

Suivi vie scolaire :

- 7415 € (imprimés divers, logiciel EDT et SMS suivi absences)
- 2 055 € carnets de correspondance

EPS :

- 18 143.40 € pour la location des installations sportives
- 1 000 € de subvention pour l'UNSS

Projets :

1 800.23 € de dépenses diverses (cadres pour expositions laïcité, atelier RAP, opération SAKADO).

SERVICE VE – VIE DE L'ELEVE :

Crédits ouverts : 24 983.28 €
Charges nettes au 31.12.2020 : 2 631.42 €

1. *Fonds social aides diverses (fournitures scolaires, tramway, tenues de sport) :*

Dépenses : 1 383.70 €
10 Elèves bénéficiaires

2. *Repas:*

Dépenses : 447.72 €
3 Elèves bénéficiaires

3. *Voyage :*

Dépenses : 800 €
11 Elèves bénéficiaires

SERVICE ALO – ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Budget initial : 204 000 €
Crédits ouverts : 243 974.51 €

Charges nettes au 31.12.2020 : **238 407.69** €

Principales augmentations du budget :

- Subvention pour la réfection des escaliers
- Subvention pour un logement de fonction
- Prélèvement sur fonds de roulement (pour le mobilier de la salle 26)

1. *Entretien des locaux*

Les dépenses s'élèvent à **19 371** euros au lieu de **7 200** euros en raison des nouveaux besoins pour assurer la sécurité sanitaire.

2. *Entretien et réparation diverses*

23 403 *euros ont été dépensés pour des réparations diverses et l'amélioration des locaux.*

3. *Viabilisation*

65 603.99 *euros ont été dépensés pour la viabilisation.*

SBN BOURSES NATIONALES :

Ouvertures de crédits initiales : 368 000 €

Charges nettes au 31.12.2020 : 367 875.11 €

	2018	2019	2020
Montant des bourses nationales:	319 937	330 432	367 875

	2018	2019	2020
Nombre de boursiers :	374	351	380

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH) :

Budget initial : 339 133.70 €
Crédits ouverts : 344 285.95 €

Charges nettes au 31.12.2020 : 189 034.59 €

Principale augmentation : Prélèvement sur fonds de réserves de 4 334.77 €

1. ACHAT DE DENREES :

Pour l'achat des denrées, nous sommes membres du groupement de commandes des lycées de Montpellier et environ.
Le montant pour ces achats de denrées s'élève **à 92 299 euros pour 2020.**

2. CHARGES GENERALES DE RESTAURATION :

Les charges de la restauration (contrats d'entretien, de dératisation…) ont un coût de **21 139 euros pour 2020.**

3. HEBERGEMENT EXTERIEUR :

Nos élèves internes sont accueillis au lycée Mermoz (facturation nuitée, petit déjeuner, repas du midi et repas du soir), mais aussi à Françoise Combes depuis 2017 (facturation nuitée, petit déjeuner, et repas du soir).

Les tarifs de l'hébergement sont votés par l'établissement hôte.
Pour 2020, le montant de l'hébergement est **7 932.41 euros**.

4. ENTRETIEN DES LOCAUX :

Les dépenses d'entretien des locaux pour le SRH (vêtement de travail et produits de nettoyage) s'élèvent à **5 454.89 euros.**

5. VIABILISATION :

Les dépenses de viabilisation s'élèvent à **24 498.79** euros.

SERVICE OPERATIONS EN CAPITAL (PRIX UNITAIRE SUPERIEUR A 800€ H.T.) : 6521.34 €

Pour 2020, les dépenses s'élèvent **6 521.34** euros pour ce service.

- Travaux sur le chauffage **3 915.08 €**
- Hangar et matériel de cuisine : **2 606.26 €**

RECETTES

AP – ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

1. *RECETTES DISCIPLINAIRES*

Dotation globale de fonctionnement pour le service AP	84 463 €
Participation du collège sur les charges communes AP	**6 555 €**
Taxe d'apprentissage	**2 883.53 €**

2. *VOYAGES*

Prévision	**30 375.55€**
Recettes nettes	**15 309.05 €**

3. *LOGISTIQUE*

Crédits globalisés :

Carnets de correspondance	**2 055 €**
Droits de reprographie	**1 829.85 €**
Manuels scolaires	**13.5€**

Soit un montant net des recettes de : 113 109.23 €

SERVICE VE – VIE DE L'ELEVE :

Montant net des recettes de : 2 631.42 €

SERVICE ALO – ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE : 4 DOMAINES

Dotation globale de fonctionnement destinée à ALO	**128 700.00 €**
Contribution collège	**51 300 €**
Frais de viabilisation pour la salle Blanchard (Appartient à la mairie, la viabilisation est sur nos compteurs)	**950 €**
Dégradation	**115 €**

Travaux de petite maintenance	**7 276.77€**
Escaliers et logement de fonction	**30 000€**
Recettes amortissement (neutralisation des investissements)	**3 807.82 €**

Soit un montant net des recettes de : 222 149.59 €

SERVICE OPERATION EN CAPITAL :

Montant net des recettes de 6 147.08 €

SBN – BOURSES NATIONALES :

Montant net des recettes de Bourses nationales 367 875.11 €

SERVICE RESTAUARTION ET HEBERGEMENT

Montant net des recettes	**167 882.79 €**
Principales recettes :	
Commensaux	**26 410.75 €**
Hébergement F.COMBES	**5 510.21 €**
Produits scolaires (repas élèves et internes Mermoz)	**135 656.13 €**

Résultat

Le résultat global de l'exercice est de **- 22 793.13 euros** dont **23 220.58 euros** de prélèvement sur fonds de réserve voté au CA de juin 2020.

Les dépenses couvertes par le prélèvement sur fonds de réserve sont les suivantes :

- 11 000 euros pour la cage d'escaliers
- 1 700 euros pour le hangar de stockage
- 1 207.26 euros coupe légumes
- 5 94.37 euros pour une batterie destinée à l'auto laveuse du SRH
- 3 740.40 euros pour des étagères du SRH
- 3022.55 euros pour l'équipement de la salle 26 (mobilier informatique)
- 1956 pour le portique du CDI

Montpellier le 07 avril 2021,

La Cheffe d'Etablissement,

S. Le BOLLOC'H

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Lycée Georges Clémenceau, 31 Avenue Georges Clemenceau, 34060 Montpellier
Représenté par Sylvie le Bolloch, Proviseure, ci-après dénommée cocontractant
IBAN: FR76 1007 1340 0000 0010 0394 502
BIC: TRPUFRP1

Et

Le Goethe-Institut de Paris
Goethe-Institut Paris, 17 avenue d'Iéna, 75116 Paris (France)
Représenté par Mme Sylvia Brandt, ci-après dénommé GI Paris

AYANT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT
Le Goethe-Institut est une association d'utilité publique de droit allemand, dont l'objet est la promotion de la langue allemande à l'étranger et des échanges culturels internationaux participant à la mise en œuvre de la politique culturelle de la République fédérale d'Allemagne. Le Goethe-Institut exerce ses activités en France en vertu de l'accord culturel conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 23 octobre 1954.

Art. 1
La présente convention de partenariat a pour objet la participation au financement de :

Équipements pédagogiques et techniques pour les classes d'allemand du Lycée Georges Clémenceau

Art. 2
Prestations du GI Paris :
- Forfait pour des frais de documentation pédagogique et didactique et de matériel technique à hauteur de 1.400€ TTC, payable jusqu'au 30.11.2020.

Prestations du cocontractant
- Le lycée Georges Clémenceau se charge de passer la commande des équipements mentionnés à l'article 2 auprès du site et de la marque de son choix.
- Cet équipement sera utilisé par les enseignant.e.s et apprenant.e.s dans le cadre des cours d'allemand et des activités pédagogiques liées à l'initiative PASCH.
- Il permettra aux enseignant.e.s d'allemand de diversifier leurs supports de cours et aux apprenant.e.s d'allemand de perfectionner leur apprentissage de la langue à travers des activités pédagogiques variées et innovantes.

Art. 3
Les prestations doivent être déclarées à l'administration fiscale par le contractant lui-même. Le contractant est tenu de s'acquitter du paiement obligatoire des taxes et des cotisations dues au titre des assurances sociales.

Art. 4
Si le cocontractant n'est pas en mesure de fournir toutes les prestations citées ou si l'événement n'a pas lieu, toutes les prestations du GI Paris mentionnées à l'art. 2 seront annulées et les prestations éventuellement payées au préalable feront objet d'une réclamation de remboursement.

Art. 5
Chaque modification ou ajout à la présente convention requiert la forme écrite.

Art. 6
Toutes les autres parties, de même qu'éventuellement les autres organisateurs associés au programme, sont tenues de respecter les conditions contractuelles établies.

Art. 7
Le lieu de juridiction compétente est Munich (Allemagne).

Fait à Paris, le 09.11.2020

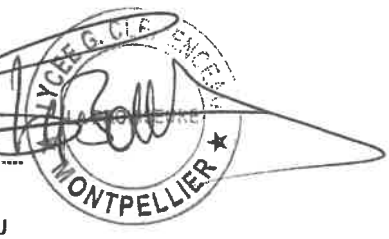

.....
Mme Sylvie Le Bolloch
Lycée Georges Clémenceau
Cocontractant

.....
Sylvia Brandt
Goethe-Institut Paris